



Légende :

Niveau de contraintes *

- Zones d'interdictions
- Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du phénomène **

- RP1, RP2, RP3, RP4, RP5 : Effondrements de cavité souterraine
- CB : Chutes de blocs
- G : Glissements de terrain
- E : Effondrements d'origine karstique

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du phénomène, éventuellement complété par un indice numérique.

- Zone de contrôle périodique obligatoire
- Réseau hydrographique
- Limite communale



Commune de Grézillac

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PIÈCE 4 ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Dossier approuvé le :
1^{er} AOÛT 2020



Echelle : 1/5 000